



BULLETIN D'INSCRIPTION

ROCK NIVEAU 1

☐	ARLES
☐	ST ETIENNE DU GRES

Année 2025-2026

NOM : PRÉNOM :
DATE NAISSANCE : PROFESSION :
ADRESSE COMPLETE :
.....
MAIL : TEL :

L'ADHESION ANNUELLE

Règlement de l'adhésion

quelle que soit la date d'entrée, est de **15 €**

☐ PAR CHEQUE : N° chèque..... ☐ PAR ESPECE :
et

LA COTISATION ANNUELLE

Du 09/2025 au 16/06/2026 pour 30 cours (1 cours d'essais inclus)

☐ Paiement Saison Complète 2025 – 2026 : **145 €** par cours et par personne
Ou ☐ Paiement pour un carte 10 cours (valable pour la saison 2025-2026) : **75 €** par personne
Ou ☐ Paiement pour une carte 5 cours (valable pour la saison 2025-2026) : **50 €** par personne

LE REGLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Possibilité offerte pour les paiements annuels d'échelonner les paiements -
Les 3 chèques seront encaissés en OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE

Chèque N°1	N°.....	Encaissé en OCTOBRE
Chèque N°2	N°.....	Encaissé en NOVEMBRE
Chèque N°3	N°.....	Encaissé en DECEMBRE
Espèces		

Règlement **SEPARÉ**
pour

L'adhésion
et
la cotisation

Svp, merci



L'association décline toute responsabilité en dehors des horaires de cours et le vol de matériel.

☐ Droit à l'image : OUI – NON
J'autorise l'association à utiliser des photos prises lors de cours, stages, soirées afin de valoriser et faire connaître ses activités sur internet et autres supports de communication.

☐ WhatsApp : OUI – NON
Je souhaite que mon n° de tél soit intégré aux listes de diffusion d'informations réservées aux adhérents

Signature :

Date :

Confirmation : Votre inscription est validée au moment où toutes les modalités ci-dessus sont respectées.



LE REGLEMENT INTERIEUR I.D. DANSE BIEN-ÊTRE

1. Par mesure de sécurité et par respect pour le cours ayant lieu précédemment, les adhérents n'ont pas accès à la salle avant le début du premier cours.
2. Les cours sont accessibles à tous, quel que soit les origines, les appartenances religieuses et les professions des individus.
3. Tous les signes d'appartenances à un groupe (religieux, culturel, professionnel) ne sont pas tolérés durant les cours de danse.
4. Il est formellement interdit de fumer au sein de la salle de cours.
5. La porte de la salle est fermée durant le cours. Afin de ne pas déranger la bonne conduite de ce dernier, les adhérents se doivent d'être ponctuels. L'enseignant se réserve le droit de refuser tout adhérent se présentant en retard.
6. Le nombre de couples minimum par cours est de 6 ; la durée est fixée à 55 minutes ; la transition entre les différents niveaux de danse se faisant durant les 5 minutes.
7. Les cours se dérouleront suivant le calendrier scolaire ; durant les vacances scolaires, ID DANSE BIEN-ÊTRE ne maintient aucun des cours, sauf exception.
8. Pour permettre un bon enseignement et un bon apprentissage des techniques de danses, une tenue correcte est exigée. Afin d'éviter toute blessure, il est fortement conseillé de venir en chaussures fermées ou de sport.
9. Danser revient à adopter des valeurs de partage et de respect, en conséquence de quoi, les adhérents de l'association sont tenus d'avoir une attitude correcte lors des cours et des manifestations associées durant lesquels ils devraient participer :
 - Saluer les professeurs et tous les autres danseurs,
 - Respecter les infrastructures,
 - Respecter l'enseignant et ses partenaires de danse,
 - Ne pas mâcher du chewing-gum,
 - Ne pas perturber le cours par l'usage du téléphone portable (sauf personne d'astreinte),
 - Rester le plus silencieux possible pendant l'attente du cours suivant.
10. Il est conseillé d'attacher les cheveux longs afin de ne pas occasionner de gênes durant les rotations constituant les différentes passes.
11. LE CERTIFICAT MEDICAL n'est pas obligatoire pour les activités n'appartenant pas à une fédération sportive, sauf pour des contres indications à la pratique de la danse.
La pratique d'une activité physique présente toujours un danger. En l'absence d'obligation légale, un certificat d'aptitude rédigé par un médecin est conseillé. A défaut, ID Danse BIEN-ÊTRE se décharge de toute responsabilité en cas de problème.
12. L'adhésion comprend les frais de fonctionnement du club ainsi que l'ensemble des dépenses à viser festive. Cette somme devra être versée dans le courant du 1^{er} mois d'enseignement. Passé ce délai, l'enseignant sera tenu de refuser l'accès à la salle à l'adhérent.
13. La cotisation est due dès le premier cours suivi pendant la saison. A partir du second cours, l'enseignant se donne le droit de refuser toute personne n'ayant pas réglé sa cotisation.
14. L'absence de l'adhérent aux cours ne donnera lieu à aucun remboursement, ni cessibilité, de cotisation ou d'adhésion ; il en est de même pour les cartes 5 ou 10 cours même si l'ensemble des cours n'est pas consommé.
Toutefois, en cas d'arrêt des cours sur décision gouvernementale ou préfectorale, ID DANSE BIEN-ÊTRE remboursera UNIQUEMENT les cotisations réglées pour la saison entière, et cela au prorata des cours suivis et restants.
15. Les enseignants sont seuls décisionnaires du déroulement des cours et du niveau de danse de chaque adhérent.
16. Pour des raisons d'hygiène évidentes, chaque adhérent doit posséder sa propre serviette et sa propre bouteille d'eau.

Nom et prénom du pratiquant :

Le :

Signature du pratiquant :

Le Président M. RODRIGUEZ José :

Le : 01/09/2025





BULLETIN D'INSCRIPTION

ROCK NIVEAU 2 - SWING

☐	ARLES
☐	ST ETIENNE DU GRES

Année 2025-2026

NOM : PRÉNOM :

DATE NAISSANCE : PROFESSION :

ADRESSE COMPLETE :

.....

MAIL : TEL :

L'ADHESION ANNUELLE

Règlement de l'adhésion

quelle que soit la date d'entrée, est de **15 €**

☐ PAR CHEQUE : N° chèque..... ☐ PAR ESPECE :
et

LA COTISATION ANNUELLE

Du 09/2025 au 16/06/2026 pour 30 cours (1 cours d'essais inclus)

- ☐ Paiement Saison Complète 2025 – 2026 : **145 €** par cours et par personne
- Ou ☐ Paiement pour un carte 10 cours (valable pour la saison 2025-2026) : **75 €** par personne
- Ou ☐ Paiement pour une carte 5 cours (valable pour la saison 2025-2026) : **50 €** par personne

LE REGLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Possibilité offerte pour les paiements annuels d'échelonner les paiements -
Les 3 chèques seront encaissés en OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE

Chèque N°1	N°.....	Encaissé en OCTOBRE
Chèque N°2	N°.....	Encaissé en NOVEMBRE
Chèque N°3	N°.....	Encaissé en DECEMBRE
Espèces		

Règlement **SEPARÉ**
pour

L'adhésion
et
la cotisation

Svp, merci



L'association décline toute responsabilité en dehors des horaires de cours et le vol de matériel.

- ☐ Droit à l'image : OUI – NON
J'autorise l'association à utiliser des photos prises lors de cours, stages, soirées afin de valoriser et faire connaître ses activités sur internet et autres supports de communication.

- ☐ WhatsApp : OUI – NON
Je souhaite que mon n° de tél soit intégré aux listes de diffusion d'informations réservées aux adhérents

Signature :

Date :

Confirmation : Votre inscription est validée au moment où toutes les modalités ci-dessus sont respectées.





BULLETIN D'INSCRIPTION

ROCK NIVEAU 3

☐ ARLES

☐ ST ETIENNE DU GRES

Année 2025-2026

NOM : PRÉNOM :

DATE NAISSANCE : PROFESSION :

ADRESSE COMPLETE :

MAIL : TEL :

L'ADHESION ANNUELLE

Règlement de l'adhésion

quelle que soit la date d'entrée, est de **15 €**

☐ PAR CHEQUE : N° chèque..... ☐ PAR ESPECE :
et

LA COTISATION ANNUELLE

Du 09/2025 au 16/06/2026 pour 30 cours (1 cours d'essais inclus)

☐ Paiement Saison Complète 2025 – 2026 : **145 €** par cours et par personne

Ou ☐ Paiement pour un carte 10 cours (valable pour la saison 2025-2026) : **75 €** par personne

Ou ☐ Paiement pour une carte 5 cours (valable pour la saison 2025-2026) : **50 €** par personne

LE REGLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Possibilité offerte pour les paiements annuels d'échelonner les paiements -
Les 3 chèques seront encaissés en OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE

Chèque N°1	N°.....	Encaissé en OCTOBRE
Chèque N°2	N°.....	Encaissé en NOVEMBRE
Chèque N°3	N°.....	Encaissé en DECEMBRE
Espèces		

Règlement **SEPARÉ**
pour

L'adhésion
et
la cotisation

Svp, merci



L'association décline toute responsabilité en dehors des horaires de cours et le vol de matériel.

☐ Droit à l'image : OUI – NON

J'autorise l'association à utiliser des photos prises lors de cours, stages, soirées afin de valoriser et faire connaître ses activités sur internet et autres supports de communication.

☐ WhatsApp : OUI – NON

Je souhaite que mon n° de tél soit intégré aux listes de diffusion d'informations réservées aux adhérents

Signature :

Date :

Confirmation : Votre inscription est validée au moment où toutes les modalités ci-dessus sont respectées.



LE REGLEMENT INTERIEUR I.D. DANSE BIEN-ÊTRE

1. Par mesure de sécurité et par respect pour le cours ayant lieu précédemment, les adhérents n'ont pas accès à la salle avant le début du premier cours.
2. Les cours sont accessibles à tous, quel que soit les origines, les appartenances religieuses et les professions des individus.
3. Tous les signes d'appartenances à un groupe (religieux, culturel, professionnel) ne sont pas tolérés durant les cours de danse.
4. Il est formellement interdit de fumer au sein de la salle de cours.
5. La porte de la salle est fermée durant le cours. Afin de ne pas déranger la bonne conduite de ce dernier, les adhérents se doivent d'être ponctuels. L'enseignant se réserve le droit de refuser tout adhérent se présentant en retard.
6. Le nombre de couples minimum par cours est de 6 ; la durée est fixée à 55 minutes ; la transition entre les différents niveaux de danse se faisant durant les 5 minutes.
7. Les cours se dérouleront suivant le calendrier scolaire ; durant les vacances scolaires, ID DANSE BIEN-ÊTRE ne maintient aucun des cours, sauf exception.
8. Pour permettre un bon enseignement et un bon apprentissage des techniques de danses, une tenue correcte est exigée. Afin d'éviter toute blessure, il est fortement conseillé de venir en chaussures fermées ou de sport.
9. Danser revient à adopter des valeurs de partage et de respect, en conséquence de quoi, les adhérents de l'association sont tenus d'avoir une attitude correcte lors des cours et des manifestations associées durant lesquels ils devraient participer :
 - Saluer les professeurs et tous les autres danseurs,
 - Respecter les infrastructures,
 - Respecter l'enseignant et ses partenaires de danse,
 - Ne pas mâcher du chewing-gum,
 - Ne pas perturber le cours par l'usage du téléphone portable (sauf personne d'astreinte),
 - Rester le plus silencieux possible pendant l'attente du cours suivant.
10. Il est conseillé d'attacher les cheveux longs afin de ne pas occasionner de gênes durant les rotations constituant les différentes passes.
11. LE CERTIFICAT MEDICAL n'est pas obligatoire pour les activités n'appartenant pas à une fédération sportive, sauf pour des contres indications à la pratique de la danse.
La pratique d'une activité physique présente toujours un danger. En l'absence d'obligation légale, un certificat d'aptitude rédigé par un médecin est conseillé. A défaut, ID Danse BIEN-ÊTRE se décharge de toute responsabilité en cas de problème.
12. L'adhésion comprend les frais de fonctionnement du club ainsi que l'ensemble des dépenses à viser festive. Cette somme devra être versée dans le courant du 1^{er} mois d'enseignement. Passé ce délai, l'enseignant sera tenu de refuser l'accès à la salle à l'adhérent.
13. La cotisation est due dès le premier cours suivi pendant la saison. A partir du second cours, l'enseignant se donne le droit de refuser toute personne n'ayant pas réglé sa cotisation.
14. L'absence de l'adhérent aux cours ne donnera lieu à aucun remboursement, ni cessibilité, de cotisation ou d'adhésion ; il en est de même pour les cartes 5 ou 10 cours même si l'ensemble des cours n'est pas consommé.
Toutefois, en cas d'arrêt des cours sur décision gouvernementale ou préfectorale, ID DANSE BIEN-ÊTRE remboursera **UNIQUEMENT** les cotisations réglées pour la saison entière, et cela au prorata des cours suivis et restants.
15. Les enseignants sont seuls décisionnaires du déroulement des cours et du niveau de danse de chaque adhérent.
16. Pour des raisons d'hygiène évidentes, chaque adhérent doit posséder sa propre serviette et sa propre bouteille d'eau.

Nom et prénom du pratiquant :

Le :

Signature du pratiquant :

Le Président M. RODRIGUEZ José :

Le : 01/09/2025





BULLETIN D'INSCRIPTION

DANSE EN LIGNE

☐	ARLES
☐	ST ETIENNE DU GRES

Année 2025-2026

NOM : PRÉNOM :
DATE NAISSANCE : PROFESSION :
ADRESSE COMPLETE :
.....
MAIL : TEL :

L'ADHESION ANNUELLE

Règlement de l'adhésion

quelle que soit la date d'entrée, est de **15 €**

☐ PAR CHEQUE : N° chèque..... ☐ PAR ESPECE :
et

LA COTISATION ANNUELLE

Du 09/2025 au 16/06/2026 pour 30 cours (1 cours d'essais inclus)

☐ Paiement Saison Complète 2025 – 2026 : **145 €** par cours et par personne
Ou ☐ Paiement pour un carte 10 cours (valable pour la saison 2025-2026) : **75 €** par personne
Ou ☐ Paiement pour une carte 5 cours (valable pour la saison 2025-2026) : **50 €** par personne

LE REGLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Possibilité offerte pour les paiements annuels d'échelonner les paiements -
Les 3 chèques seront encaissés en OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE

Chèque N°1	N°.....	Encaissé en OCTOBRE
Chèque N°2	N°.....	Encaissé en NOVEMBRE
Chèque N°3	N°.....	Encaissé en DECEMBRE
Espèces		

Règlement **SEPARÉ**
pour

L'adhésion
et
la cotisation

Svp, merci



L'association décline toute responsabilité en dehors des horaires de cours et le vol de matériel.

☐ Droit à l'image : OUI – NON
J'autorise l'association à utiliser des photos prises lors de cours, stages, soirées afin de valoriser et faire connaître ses activités sur internet et autres supports de communication.

☐ WhatsApp : OUI – NON
Je souhaite que mon n° de tél soit intégré aux listes de diffusion d'informations réservées aux adhérents

Signature :

Date :

Confirmation : Votre inscription est validée au moment où toutes les modalités ci-dessus sont respectées.



LE REGLEMENT INTERIEUR I.D. DANSE BIEN-ÊTRE

1. Par mesure de sécurité et par respect pour le cours ayant lieu précédemment, les adhérents n'ont pas accès à la salle avant le début du premier cours.
2. Les cours sont accessibles à tous, quel que soit les origines, les appartenances religieuses et les professions des individus.
3. Tous les signes d'appartenances à un groupe (religieux, culturel, professionnel) ne sont pas tolérés durant les cours de danse.
4. Il est formellement interdit de fumer au sein de la salle de cours.
5. La porte de la salle est fermée durant le cours. Afin de ne pas déranger la bonne conduite de ce dernier, les adhérents se doivent d'être ponctuels. L'enseignant se réserve le droit de refuser tout adhérent se présentant en retard.
6. Le nombre de couples minimum par cours est de 6 ; la durée est fixée à 55 minutes ; la transition entre les différents niveaux de danse se faisant durant les 5 minutes.
7. Les cours se dérouleront suivant le calendrier scolaire ; durant les vacances scolaires, ID DANSE BIEN-ÊTRE ne maintient aucun des cours, sauf exception.
8. Pour permettre un bon enseignement et un bon apprentissage des techniques de danses, une tenue correcte est exigée. Afin d'éviter toute blessure, il est fortement conseillé de venir en chaussures fermées ou de sport.
9. Danser revient à adopter des valeurs de partage et de respect, en conséquence de quoi, les adhérents de l'association sont tenus d'avoir une attitude correcte lors des cours et des manifestations associées durant lesquels ils devraient participer :
 - Saluer les professeurs et tous les autres danseurs,
 - Respecter les infrastructures,
 - Respecter l'enseignant et ses partenaires de danse,
 - Ne pas mâcher du chewing-gum,
 - Ne pas perturber le cours par l'usage du téléphone portable (sauf personne d'astreinte),
 - Rester le plus silencieux possible pendant l'attente du cours suivant.
10. Il est conseillé d'attacher les cheveux longs afin de ne pas occasionner de gênes durant les rotations constituant les différentes passes.
11. LE CERTIFICAT MEDICAL n'est pas obligatoire pour les activités n'appartenant pas à une fédération sportive, sauf pour des contres indications à la pratique de la danse.
La pratique d'une activité physique présente toujours un danger. En l'absence d'obligation légale, un certificat d'aptitude rédigé par un médecin est conseillé. A défaut, ID Danse BIEN-ÊTRE se décharge de toute responsabilité en cas de problème.
12. L'adhésion comprend les frais de fonctionnement du club ainsi que l'ensemble des dépenses à viser festive. Cette somme devra être versée dans le courant du 1^{er} mois d'enseignement. Passé ce délai, l'enseignant sera tenu de refuser l'accès à la salle à l'adhérent.
13. La cotisation est due dès le premier cours suivi pendant la saison. A partir du second cours, l'enseignant se donne le droit de refuser toute personne n'ayant pas réglé sa cotisation.
14. L'absence de l'adhérent aux cours ne donnera lieu à aucun remboursement, ni cessibilité, de cotisation ou d'adhésion ; il en est de même pour les cartes 5 ou 10 cours même si l'ensemble des cours n'est pas consommé.
Toutefois, en cas d'arrêt des cours sur décision gouvernementale ou préfectorale, ID DANSE BIEN-ÊTRE remboursera UNIQUEMENT les cotisations réglées pour la saison entière, et cela au prorata des cours suivis et restants.
15. Les enseignants sont seuls décisionnaires du déroulement des cours et du niveau de danse de chaque adhérent.
16. Pour des raisons d'hygiène évidentes, chaque adhérent doit posséder sa propre serviette et sa propre bouteille d'eau.

Nom et prénom du pratiquant :

Le :

Signature du pratiquant :

Le Président M. RODRIGUEZ José :

Le : 01/09/2025

